

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 4 AVRIL 2018

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : PANINI Béatrice procuration PIGNON Jean-Marc

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 28/02/2018

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- **décide** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

II – ETUDE DE FAISABILITE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT AUTOUR DU FOUR CHOIX DE L'ARCHITECTE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- demande à Mr le Maire de se renseigner auprès de la DDT au sujet du problème de parking, dans l'hypothèse où le projet serait envisageable, le conseil :

- accepte le devis du cabinet d'architecte Atelier Dominique GIFFON pour l'étude de faisabilité pour un montant de 3 540 € TTC

III – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018

Taxe d'habitation	9.50 %
Taxe foncière (bâti)	15.11 %
Taxe foncière (non bâti)	69.51 %.

IV – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif de 2017 à 8 voix pour et 1 abstention

Fonctionnement

• Dépenses	232 386.25 €
• Recettes	570 602.74 €
• Excédent	338 216.49 €
• Résultat antérieur	155 253.30 €
• Résultat global	493 469.79 €

Investissement

• Dépenses	175 360.82 €
• Recettes	60 472.89 €
• Déficit	- 114 887.93 €
• Résultat antérieur	- 32 861.72 €
• Résultat global	- 147 749.65 €

IV - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif de la commune fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **493 469.79 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	338 216.49 €
<u>Résultat antérieur reporté</u>	155 253.30 €
Résultat à affecter	493 469.79 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 147 749.65 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 147 749.65 €
Affectation	493 469.79 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	147 749.65 €
Report en fonctionnement R 002	345 720.14 €
DEFICIT REPORTE D 002	

QUESTIONS DIVERSES

Nombre de places de stationnement pour une construction

Mr le Maire informe le conseil que depuis le passage au RNU, il n'y a plus de contrainte concernant les places de stationnement pour les constructions, cependant vu la configuration du village il serait souhaitable de prendre un accord de principe concernant le nombre de places.

Le conseil décide que lors d'un dépôt de permis, 2 places de stationnement seront demandées quand la surface du terrain le permet.

Dans le cas contraire une place sera demandée.

Bâtiment de la société laitière.

Mr le Maire et Mr PIGNON informe le conseil de leur rendez-vous chez le notaire, qui les a informé de la procédure visant l'achat de la fruitière par la mairie.

Mr le Maire a eu une entrevue avec Mr BRUNET qui considère que vu l'état de la fruitière la valeur financière est peu importante et en accord avec Mr le Maire souhaiterait céder gratuitement le bâtiment à la commune.

Mr BRUNET président de la société laitière devra convoquer une assemblée générale afin de finaliser cette cession.

Mme PION demande si la société de chasse a été avertie, Mr PIGNON répond que oui et que cela ne peut que les arranger pour l'entretien de ce bâtiment.

Mr le Maire donne lecture au conseil du courrier de l'association Coupons et Boutonniers concernant l'achat d'un meuble de rangement pour le local associatif, le conseil accepte d'effectuer cet achat.

Mr le Maire donne lecture au conseil du courrier de Mr et Mme KERMA qui remercie le conseil pour la décoration, le service, l'animation et l'excellent repas servi lors du repas des anciens.

Mme PION Laure demande de fixer une date pour la corvée annuelle. La date retenue est samedi 2 juin.

Mme TASSET remercie la mairie pour la subvention que la commune a versée au sou des écoles pour aider à financer le voyage scolaire.

A Notre Dame du Cruet,
le 5 avril 2018

LE MAIRE.

